



Avis de rétention du permis

Par **sharonpen**, le **16/06/2011** à **20:21**

Bonjour,

Mon ami a été contrôlé positif au THC (test urinaire) vendredi dernier, les gendarmes ont dit qu'ils auraient les résultats d'analyses sanguines mardi. Aujourd'hui, ils lui ont remis un "avis de rétention du permis de conduire".

Ils lui ont dit qu'il peut conduire jusqu'à la prochaine convocation à la gendarmerie, hors sur l'avis il est écrit en bas en souligné : "interdiction de conduire à compter de ce moment" et s'il est arrêté par la gendarmerie, de présenter l'avis de rétention.

- 1 - En matière de stupéfiants au volant, y a-t'il un seuil de tolérance ou non ?
- 2 - Peut-il réellement conduire avec l'avis de rétention ?
- 3 - Comment va se passer la suite ?

Merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **17/06/2011** à **08:05**

Bonjour,

Réponses à vos 3 questions :

1 - seuil au-delà duquel il est sanctionnable : 0,1 nanogramme par millilitre de sang, donc quasiment zéro trace.

2 - c'est NON, ce serait une conduite sans permis.

3 - voir les dossiers enregistrés sous forme de post-it en en-tête de ce forum de droit routier, les réponses sont dedans.

Bonne lecture.